

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE MALANSAC
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-et-un novembre à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Novembre 2024, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 18

Procurations : 4

Procurations : Monsieur François HERVIEUX à Madame Hélène ZEITOUN – Monsieur Arnaud RICHARD à Madame Morgane RETHO – Monsieur Yoann SANTERRE à Monsieur Grégory MORICE - Monsieur Meddhi CALON à Monsieur Pierre CLERICE

Absent : Monsieur Dominique JAGUT

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MORICE

Information des décisions au conseil

Décisions prises entre le 1^{er} et le 31 Octobre 2024

DATE	OBJET	ENTREPRISE	N°DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
03/10/2024	VDE REMPLACEMENT BOUTEILLE DE MELANGE	QUEMARD	DE20200858	860	1032.00
07/10/2024	ECLAIRAGE LED MAIRIE	SONEPAR		2217.83	
09/10/2024	SALON FUNERAIRE	QUEST COMMUNAUTE	0010751396		2290.90
15/10/2024	RENOUVELLEMENT LICENCES	TBI	33034	242.25	290.70
18/10/2024	JOINTS LA MARMITTE	LE NORMAND	499	964.10	
18/10/2024	MUR LEGAL	LE NORMAND	498	953.04	
24/10/2024	CASQUE ANTIBRUIT	BECHE PAIE	6028	91.90	110.28
28/10/2024	STELE RUE DE LA GARE	MARBRENERIE OLLIVIER	DE2024 0514	325.45	390.54
30/10/2024	WIFI SALLE DES SPORTS	TBI	33686	99.00	118.80

19h30-20h15

En préambule du conseil municipal, Solène LE ROUX, Chargée de mission PVD, a présenté l'avancement du programme et notamment les derniers éléments sur le commerce. Le support de présentation est annexé au procès-verbal.

2024_11_01_ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 Octobre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 Octobre 2024.

2024_11_02_ QUESTEMBERTE COMMUNAUTE – Présentation du rapport d'activités 2023

Morgane RETHO, Maire expose au conseil municipal

Comme chaque année, Questembert Communauté a établi et rédigé son rapport d'activités pour l'année 2023.

Chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance de ce rapport adressé en annexe à la note de synthèse.

Commentaires :

M. Kurt DUFAYS : Sur le rapport est mentionné le site du Moulin Neuf, je rappelle une remarque déjà formulée : l'entretien n'est pas réalisé de façon convenable

Mme Catherine CASTAGNET : En effet, les fauteuils roulants ne peuvent pas faire le tour du site

M. Kurt DUFAYS : De plus, la tyrolienne n'est pas aux normes. Cela représente un danger pour les jeunes enfants à l'arrivée.

M. Philippe BODARD : J'y vais tous les jours et à mon sens, le site du Moulin Neuf n'est pas très sale. Toutefois, il a été demandé d'installer un panneau pour que les animaux ne consomment pas l'eau du site car sa pollution en fait une eau non potable.

Réponse : Un mail sera adressé en ce sens à Questembert Communauté pour le panneau mais aussi pour transmettre vos commentaires sur l'état du site.

M. Philippe BODARD : Qu'en est-il pour le CIAS et tous ces agents ? Le CCAS local est-il intégré ? La Culture est déléguée ?

Réponses : le CIAS au 31/12/2023 est en activité et de ce fait tous les animateurs sont intégrés à ce chiffre qui ne correspond à la réalité des agents en poste.

Non le CCAS local n'est pas intégré. Chaque collectivité conserve son CCAS. Même chose pour la culture.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport annuel rédigé par Questembert Communauté pour l'année 2023.

2024_11_03_ QUESTEMBERTE COMMUNAUTE – Présentation du rapport Déchets 2023

Gaëlle ROLLIN, Adjointe expose au conseil municipal qu'il convient comme chaque année de se positionner.

Comme chaque année, Questembert Communauté a établi et rédigé son rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance de ce rapport adressé en annexe à la note de synthèse.

Commentaires :

M. Kurt DUFAYS : Le coût facturé au particulier a augmenté, le traitement du SYSEM est toujours en hausse, Que fait Questembert Communauté ? La déchetterie ne voit pas son nombre de passages augmenter, le nombre d'habitant n'augmente pas et on trie mieux.

Réponse : Le nombre d'habitant global augmente toutefois, mais la composition des ménages change (plus de familles monoparentales, par exemple). Par rapport au SYSEM, il est rappelé à chaque réunion le problème du coût. La problématique est que si l'on sort du dispositif on ne peut partir seul et faire ce que le SYSEM réalise. Les infrastructures sont déjà en place. Le coût a certes augmenté, mais en comparant au niveau national, nous restons dans les moins chers par rapport au coût facturé par ménage.

Mme Catherine CASTAGNET : Ne peut-on pas mettre des bennes pour le plastique, le carton dans les grandes surfaces ?

Réponse : Il s'agirait dans ce cas de faire profiter du résultat du traitement à ces structures et non au dispositif « déchets » en place.

M. Julien THIBOULT : il serait judicieux de multiplier les affichages sur les points de collectes.

Mesdames ROLLIN et GUILLEMIN précisent que le service déchets fait un très beau travail et se démènent pour faire évoluer les choses.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport annuel sur la gestion des déchets rédigé par Questembert Communauté pour l'année 2023.

2024_11_04_ QUESTEMBERTE COMMUNAUTE – Présentation du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Gaëlle ROLLIN, Adjointe expose

La loi climat et résilience du 22 août 2021 prévoit la présentation d'un **rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols** sur le territoire de chaque commune dotée d'un PLU devant le conseil municipal. Un premier rapport doit être présenté dans les 3 ans suivant l'approbation de la loi Climat donc cette année.

Ce rapport doit d'abord être présenté et faire l'objet d'un débat devant le conseil municipal et d'une délibération. Par la suite, le rapport et l'avis rendu font l'objet d'une publication numérique ou d'un affichage. Le rapport doit être transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département et au président du Conseil régional.

Dans le cadre des travaux de la CRG Bretagne, Questembert Communauté nous a adressé ce 20 novembre, la carte MOS avec les données.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 15 voix

Contre : néant

Abstentions : 3 voix (Gaëlle ROLLIN, Hélène ZEITOUN, Philippe BODARD)

Après porté à connaissance des éléments mis à notre disposition, le conseil municipal à la majorité (3 abstentions) a échangé sur le sujet.

2024_11_05_ MORBIHAN ENERGIES – Présentation du rapport d'activités 2023

Morgane RETHO, Maire expose au conseil municipal qu'il convient comme chaque année de se positionner sur le rapport d'activités.

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de l'année 2023 de Morbihan Energies doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre 2024.

Chaque conseiller a été destinataire du rapport annexé à la note de synthèse.

Madame le Maire rappelle les différentes interventions de Morbihan Energies sur la commune :

Contrats d'électricité, Ombrières de l'école publique, Audit énergétique de la mairie, Eclairage public (horloges connectées), autopartage (véhicules).

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 17 voix

Contre : néant

Abstention : 1 voix (Philippe BODARD)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide le rapport d'activités rédigé par Morbihan Energies pour l'année 2023.

2024_11_06_ FINANCES – Engagement et paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 dans la limite de 25 % de N-1

Madame le Maire expose

Préalablement au vote du BP 2025, la commune peut engager, liquider, mandater et régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des crédits inscrits au BP 2024, selon le tableau ci-après :

Opérations/Chapitre	Budget 2024	¼ BP 2024	Dépenses pouvant être mandatées jusqu'au vote du BP 2025
<u>Budget Principal</u>			
44 – Terrains	13 340.00	3 335.00	3 335.00
149 – Achat matériel	20 400.00	5 100.00	5 100.00
203 – Accessibilité- mobilité	19 184.00	4 796.00	4 796.00
259 – Voirie	129 000.00	32 250.00	32 250.00
262 – Palis bleu	10 000.00	2 500.00	2 500.00
281 – Réhabilitation gare	141 993.00	35 498.00	35 498.00
282 – aménagement place marché	533 297.00	133 324.00	133 324.00
284 – Mairie	222 000.00	55 500.00	55 500.00
286 - Doux	5 000.00	1 250.00	1 250.00
287 - Médiathèque	23 750.00	5 937.50	5 937.50
288 – Bâtiment de la poste	14 160.00	3 540.00	3 540.00
289 – Site internet/comm	6 000.00	1 500.00	1 500.00
290 – Acquisition immobilière	425 000.00	106 250.00	106 250.00
291 – Eglise	26 800.00	6 700.00	6 700.00
292 – Structure petite enfance	144 000.00	36 000.00	36 000.00

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses communales d'investissement dans les comptes associés aux opérations/chapitres dans la limite des crédits précisés ci-dessus.

2024_11_07_ ADMINISTRATION GENERALE – Révision des loyers applicables au 01/01/2025

Le taux d'augmentation applicable aux loyers conventionnés est de 3.26 % au 1^{er} janvier 2025 (IRL réf 2^{ème} trimestre). Chaque année, il est proposé d'appliquer cette révision sur le logement situé au-dessus de la poste. Le loyer actuel de 409.96 € et passerait à 423.32 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de la révision du loyer au-dessus de la poste par application du taux de 3.26 % à compter du 1^{er} janvier 2025, soit un montant de loyer fixé à 423.32 €.

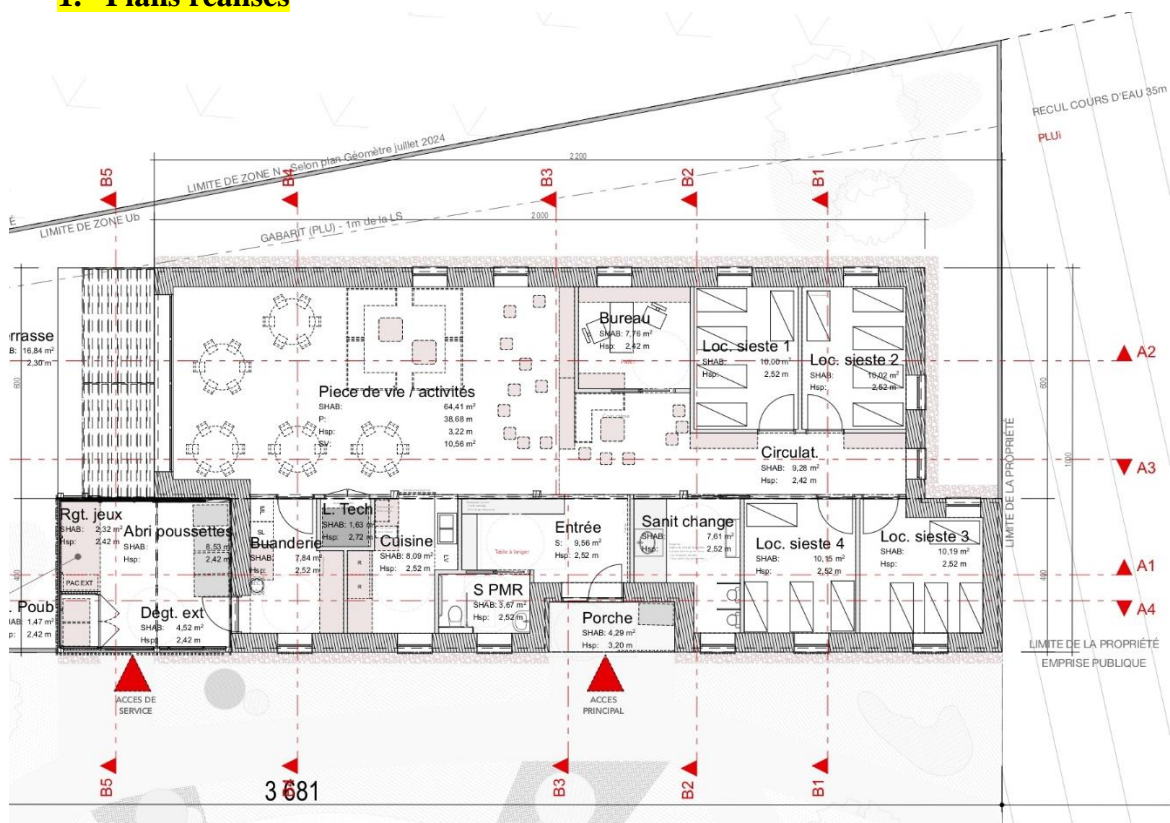
2024_11_08_MARCHE MAM – Validation de la phase APD

Délibération prise en l'absence de M. Julien THIBOULT, intéressé dans cette affaire

Morgane RETHO, Maire expose au conseil municipal

Le cabinet d'architectes a présenté le projet phase « APD » aux élus membres du groupe de travail le jeudi 7 novembre dernier à 19h00. Afin d'être en conformité avec le budget initial, des rectificatifs ont été apportés et reçus ce 20 novembre. Ils ont été adressés à chaque élu par mail.

1. Plans réalisés



Surface habitable

Catégorie de zone	Local	Surface
SHAB pièces	Buanderie	7,84
SHAB pièces	Bureau	7,76
SHAB pièces	Circulat.	9,28
SHAB pièces	Cuisine	8,09
SHAB pièces	ENTRÉE	9,56
SHAB pièces	L. Tech	1,63
SHAB pièces	Loc. sieste 1	10,00
SHAB pièces	Loc. sieste 2	10,02
SHAB pièces	Loc. sieste 3	10,19
SHAB pièces	Loc. sieste 4	10,15
SHAB pièces	Pièce de vie / activités	64,41
SHAB pièces	S PMR	3,67
SHAB pièces	Sanit change	7,61
		160,21 m²
annexes	Abri poussettes	8,53
annexes	Dégt. ext	4,52
annexes	L. Poub	1,47
annexes	Porche	4,29
annexes	Rgt. jeux	2,32
annexes	Terrasse	16,84
		37,97 m²
		198,18 m²

2. Planning prévisionnel

Le planning a été revu afin d'actualiser les données en phase APD.

Planning MAM - revu 21/11/2024											
Etude projet	Réunions de travail	30/10/2023									
		20/11/2023									
	Dépôt dossier CAF	nov-23									
	visites site		févr-24								
	Réunions de travail		avr-24								
	Esquisses										
	APS			juil-24							
DEMANDE AUTORISATION	Réunion technique élus - CAF - Ass Mat				05/09/2024						
	Réunion technique					07/11/2024					
	APD						21/11/2024				
	Constitution du dossier - AUTORISATION URBANISME							fin décembre 2024			
	Instruction PC										
PRO	recours de tiers								2 mois		
	Retrait Adm									1mois	
ACT	DCG										mars-25
	Quantitatif										
	DCE										avr-25
	Consultation appel d'offres										
	Analyse des offres										

3. Plan de financement – estimatif phase « APD » au 21/11/2024

Afin de rester au maximum dans l'enveloppe fixée au démarrage du projet, le plan de financement a été réactualisé comme suit :

TRAVAUX	MARCHE HT+AV	MARCHE TTC - avenants
DEPENSES		
TRAVAUX - estimatif au 21/11/24	528 600,00 €	634 320,00 €
	- €	- €
	- €	- €
ACQUISITION TERRAIN	5 000,00 €	5 000,00 €
AMENAGEMENT INTERIEUR (cuisine-placards)	11 400,00 €	13 680,00 €
SOUS TOTAL C23	545 000,00 €	639 320,00 €
GEOMETRE	1 825,00 €	2 190,00 €
SPS -APAVE	2 660,00 €	3 192,00 €
CT - APAVE	4 810,00 €	5 772,00 €
ETUDE ENVIRONNEMENT-G2PRO	4 147,99 €	4 147,99 €
ARCHITECTE - ANDREA	29 100,00 €	34 920,00 €
OMSWEETHOME	19 805,00 €	23 766,00 €
ECONOMISTE -DUPONT	9 200,00 €	11 040,00 €
ETUDE BOIS/BETON	3 600,00 €	4 320,00 €
AMENAGEMENTS EXTERIEURS -estim option	8 325,00 €	9 990,00 €
RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT VEOLIA	9 694,36 €	11 633,23 €
	- €	- €
SOUS TOTAL C23	93 167,35 €	110 971,22 €
TOTAL DEPENSES	638 167,35 €	750 291,22 €
RECETTES		
		- €
CAF	184 000,00 €	184 000,00 €
DETR/DSIL/fds vert - REFUS 08/24- A DDER JANV 2	100 000,00 €	100 000,00 €
PST - en attente des instructions CD	- €	- €
DEPARTEMENT -PMI - A DEMANDER 30 %	189 000,00 €	189 000,00 €
FCTVA		
AUTOFINANCEMENT - BASE 20 %	127 633,47 €	127 633,47 €
TOTAL RECETTES	600 633,47 €	600 633,47 €
TOTAL GENERAL	- 37 533,88 €	- 149 657,75 €

Commentaires :

Mme Catherine CASTAGNET : Une pièce d'isolement ne serait-elle pas à prévoir au projet de la MAM en cas d'enfant malade ?

Réponse : A vérifier auprès des assistantes maternelles, mais d'un point de vue réglementaire, ce n'est pas obligatoire.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 13 voix

Contre : 3 voix (Kurt DUFAYS, Catherine CASTAGNET et Fabienne DAUPHAS)

Abstention : 1 voix (Yvonnick BOULHO)

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (1 abstention, 3 voix contre et 13 voix pour) :

- **Valide la phase APD qui servira de base pour le lancement du marché d'appel d'offre « travaux »,**
- **Valide le plan de financement de la phase APD tel que présenté ci-dessus,**
- **Sollicite les financements auprès des partenaires : DETR/DSIL/Fonds Vert, DRAC et PMI et PST si les règles du Conseil Départementale le permettent.**

2024_11_09_ MARCHE PUBLIC – Validation des offres « architectes » concernant la réhabilitation/extension de la médiathèque

Madame Gaëlle ROLLIN, Maire expose au conseil municipal

Un appel d'offres permettant de confier cette réhabilitation/extension de la médiathèque à un architecte a été lancé mi-septembre et les offres devaient être déposées avant le 30/10/2024. 21 retraits de dossiers - 9 offres déposées.

La DGS a analysé les 9 offres déposées qui ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres le 8 novembre dernier.

1. Désignation de l'architecte

La commission a décidé de retenir 3 offres d'architectes qu'elle a reçu en audition le jeudi 21 novembre au matin. Après audition, les offres sont classées comme suit :

Entreprise		Montant en € HT -BASE	offre de prix- nombre de points /40	valeur technique note sur 100 points	note finale sur 140 points	classement ouverture des plis	audition -note obtenue sur 100 points	prix après audition	Classement après audition
	Montant en € HT - COMPLEME NTAIRE								
PL SUR 2	52 300,00	49 800,00	29,17	62,50	91,67	8			
VINCENT PAUL	57 685,00	56 485,00	25,71	59,00	84,71	9			
BLEHER ARCHITECTURE	41 412,50	36 312,50	40,00	73,50	113,50	4			
ATELIER NEIZH	50 000,00	46 500,00	31,24	83,00	114,24	3	77	maintenu soit complémentaire : 50 000 € HT et Base : 46 500 € HT	3
IMAGORI ARCHI	52 385,00	49 385,00	29,41	79,50	108,91	5			
EEUN ARCHI	52 966,00	49 966,00	29,07	85,50	114,57	2	92	revu : complémentaire : 52 758,50 € HT - Base : 49 758,50 € HT	2
GUIZIOU FLORENT -ATELIER KRAKEN	47 820,00	44 820,00	32,41	68,50	100,91	6			
QUARTZ ARCHI	56 925,00	53 925,00	26,94	65,50	92,44	7			
LE LOCAL D'ARCHITECTURE	45 750,00	42 750,00	33,98	82,00	115,98	1	98,5	prix maintenu soit complémentaire : 45 750 € HT et Base : 42 750 € HT	1

L'audition permet de mettre en évidence que le cabinet retenu à l'issue de l'analyse est confirmé.

Commentaires :

M. Kurt DUFAYS : S'interroge sur la découverte du projet extension. Il n'était question pour lui que de réhabilitation.

Réponse de Mme Gaëlle ROLLIN : La mission de maîtrise d'œuvre prévoit l'étude de l'opportunité d'une extension mais celle-ci n'est pas actée à ce stade.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 15 voix

Contre : 3 voix (Kurt DUFAYS, Catherine CASTAGNET et Fabienne DAUPHAS)

Abstention : néant

Le conseil municipal à la majorité (3 contre et 15 voix pour) :

- Valide le cabinet « LE LOCAL D'ARCHITECTURE » sur la mission d'architecte pour un montant de 45 750 € HT et décide de retenir l'offre complémentaire (variante et étude photovoltaïques).
- Autorise le Maire à signer les documents de marché public et tout document à intervenir dans ce dossier.

2. Le Planning estimatif

Selon les retours de l'architecte retenu, le planning pourrait se présenter comme suit :

- 1^{ère} réunion avant Noël,
- Esquisse : fin janvier 2025

- APS : fin février 2025
- APD : mi-avril 2025 suivi du dépôt du PC
- Lancement AO / Travaux : à revoir
- Fin du chantier : septembre 2026

3. Le plan de financement estimatif

Afin de lancer les subventions restant à solliciter, le conseil municipal prend connaissance du plan de financement estimatif :

TRAVAUX	MARCHE HT+AV	MARCHE TTC - avenants
DEPENSES		
TRAVAUX - ESTIM	415 000,00 €	498 000,00 €
ASSURANCE	6 500,00 €	7 800,00 €
EQUIPEMENT MOBILIER	40 000,00 €	48 000,00 €
ALEAS / ACTUALIS PRIX MARCHE	33 000,00 €	39 600,00 €
SOUS TOTAL C23	494 500,00 €	593 400,00 €
ETUDE RESEAU CHALEUR	900,00 €	900,00 €
SPS -APAVE	1 500,00 €	1 800,00 €
CT - APAVE	2 500,00 €	3 000,00 €
ETUDE PROGRAMMIQUE MORBIHAN HAB	6 150,00 €	7 380,00 €
DIAGNOSTIC/ETUDES	9 000,00 €	10 800,00 €
ARCHITECTE -marché	45 750,00 €	54 900,00 €
	- €	- €
	- €	- €
SOUS TOTAL C23	65 800,00 €	78 780,00 €
TOTAL	560 300,00 €	672 180,00 €
RECETTES		
Subvention PST -	- €	- €
Subvention fonds vert - dsil- detr	100 000,00 €	100 000,00 €
subvention région BVB	73 000,00 €	73 000,00 €
drac	195 000,00 €	195 000,00 €
	- €	- €
FCTVA		
Autofinancement	124 747,00 €	
TOTAL	492 747,00 €	368 000,00 €
TOTAL GENERAL	- 67 553,00 €	- 304 180,00 €

Commentaires :

Mme Catherine CASTAGNET : Demande quel est le coût prévu pour l'extension

Réponse de Mme Morgane RETHO : Le coût a été estimé par la SPL Morbihan Habitat à 66 000 € pour une éventuelle extension de la médiathèque de 20 m² de surface.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 15 voix

Contre : 2 voix (Kurt DUFAYS et Fabienne DAUPHAS)

Abstention : 1 voix (Catherine CASTAGNET)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 voix contre, 1 abstention, 15 voix pour) :

- Valide le plan de financement estimatif présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions : Bien vivre en Bretagne, DETR/DSIL/Fonds vert, la DRAC ainsi que la PST au titre de l'exercice 2025.

2024_11_10_ ADMINISTRATION GENERALE – convention quadripartite relative à la desserte de Malansac par le service de transport sur réservation de REDON AGGLOMERATION

Madame le Maire expose au conseil municipal les informations reçues lors de la rencontre du 15 octobre dernier à Questembert Communauté.

Dans le cadre de la montée en puissance de l'offre mobilité de Redon agglomération, de nouveaux services de transports collectifs verront le jour en 2025 : un service de transport urbain et un service de transport sur réservation, dont est l'objet de la présente convention.

Ce service sur réservation est conçu pour être une offre de proximité, fonctionnant du lundi au samedi sur une plage étendue de 6h30 à 19h00. Le service sera effectué par des véhicules de petites capacités.

Ce partenariat s'établit sans aucune contrepartie financière.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 et ce pour une durée de 4 ans, correspondant à l'expérimentation de services de Redon Agglomération.

Commentaires :

Mme Morgane RETHO : précise par exemple que ce service est notamment proposé aux habitants de St Jacut-les-Pins et Peillac souhaitant se rendre à la gare de Malansac. Ce service est sans contrepartie financière pour la commune de Malansac, il est financé par les entreprises de Redon Agglomération.

Après avoir eu toutes les informations complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention.

2024_11_11_ ADMINISTRATION GENERALE – Contrat de prestations de contrôle et d'entretien des hydrants

Madame le Maire expose au conseil municipal

Tous les 4 ans, le contrat de prestations de contrôle et d'entretien des hydrants doit être réactualisé. VEOLIA qui suit nos équipements propose un montant de 53 € HT/hydrant à contrôler.

Il conviendra d'autoriser la passation de ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau contrat proposé pour une durée de 4 ans à raison de 53 € HT/ hydrant contrôlé.

2024_11_12_FINANCES – Modifications budgétaires

Madame le Maire expose au conseil municipal

Afin de clôturer l'année budgétaire, il convient de procéder aux régularisations budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
CHAPITRE	ARTICLE		IMPUTATION	OUVERT	REDUIT	
042	6811		Amortissements		100,23	
	67	673	Titres annulés	100,23		
014	739111		Dégrèvement JA	3 159 €		
RECETTES						
CHAPITRE	ARTICLE		IMPUTATION	OUVERT	REDUIT	
013	6419		Rmbst rémunération	3 159 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise les modifications présentées.

AGENDA – INFORMATIONS DIVERSES

- **Prochains conseils municipaux** : Jeudi 30 janvier – Jeudi 27 mars (vote des budgets) – Jeudi 22 mai
- **Commission finances** : lundi 10 mars 2025 à 17h00
- **Comité enfance jeunesse** : 19 novembre 18h00
- **Comité culture** : 18 novembre
- **Comité environnement** : à définir
- **Réunion des commerçants/artisans** : 26 novembre à 20h30
- **Vœux de la municipalité** : Samedi 18 janvier 2025 à 10h30

Questions des élus :

- **Questions** :

M. Kurt DUFAYS : Pour le site DOUX : le planning en est où ? – Quel est le reste à charge ?

Réponse : Les travaux avancent et la dépollution devrait commencer courant 2025. Un point a été fait avec tous les partenaires ce mardi 19 novembre 2024.

Compte-tenu du montant des subventions obtenues à travers l'AAP friches et les montants connus de travaux en cours, la commune n'a pas de reste à charge. Après connaissance de l'appel d'offres sur la dépollution qui sera lancé prochainement, nous aurons un point financier.

Mme Catherine CASTAGNET : Etat de consommation des crédits : facture d'électricité de 2023 reçues en 2024 Qu'en est-il ?

Réponse : Les factures d'énergie ont été payées dès réception et effectivement il y a eu du retard dans l'envoi par le fournisseur d'énergie. Les factures de fin d'année ont été reçues courant juin 2024.

Mme Catherine CASTAGNET : Le congrès des Maires se tient en ce moment et les comptes sont difficile à tenir. Etes-vous de ceux qui militent pour une nouvelle taxe ?

Réponse : ce n'est pas un sujet de notre campagne. Il n'est pas prévu de créer une nouvelle taxe.

M. Philippe BODARD : Date de la commission finances_un peu juste en délai pour pouvoir travailler les dossiers.

Réponse : Les délais sont courts, entre le moment où les données des dotations sont connues et le délai de dépôt en préfecture du 31 Mars. Un délai de 12 jours doit être respecté entre la commission finances et le vote des budgets conformément à la réglementation.

La séance est levée après ces interventions à 23h17

La secrétaire de Séance,
Monsieur Grégory MORICE

Le Maire,
Madame RETHO Morgane